



**OIAC**

**Secrétariat technique**

---

Division de la vérification

S/657/2007

10 octobre 2007

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

## **NOTE DU SECRÉTARIAT TECHNIQUE**

### **ÉTAT DES DÉCLARATIONS ANNUELLES CONCERNANT LES ACTIVITÉS ET LA PRODUCTION PRÉVUES EN 2008 DANS LES INSTALLATIONS DU TABLEAU 1**

1. Le paragraphe 8 de l'Article VI stipule que chaque État partie "fait des déclarations annuelles concernant les produits chimiques et installations pertinents" conformément à l'Annexe sur la vérification de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("l'Annexe sur la vérification").
2. La sixième partie de l'Annexe sur la vérification traite du régime applicable aux produits chimiques du tableau 1 et aux installations connexes. Les paragraphes 16 et 20 de ladite partie énoncent les règles relatives à la déclaration des activités et de la production prévues dans ces installations. Selon le paragraphe 16, chaque État partie qui fabrique des produits chimiques du tableau 1 dans une installation unique à petite échelle "fait une déclaration annuelle détaillée concernant les activités et la production prévues dans l'installation durant l'année à venir". Il y est en outre précisé que la déclaration doit être présentée "au moins 90 jours avant le début de cette année".
3. Le paragraphe 20 de la sixième partie dispose que chaque État partie doit en faire de même pour chaque installation fabriquant des produits chimiques du tableau 1 dans des quantités ne dépassant pas 10 kg par an à des fins de protection ou dans des quantités supérieures à 100 g par an à des fins médicales ou pharmaceutiques ou à des fins de recherche.
4. Le délai de présentation desdites déclarations pour 2008 était donc le 2 octobre 2007. Les États parties énumérés au verso ont respecté ce délai.



**ÉTATS PARTIES QUI ONT RESPECTÉ LE DÉLAI DE PRÉSENTATION DE LEURS DÉCLARATIONS ANNUELLES CONCERNANT LES ACTIVITÉS ET LA PRODUCTION PRÉVUES EN 2008 DANS LES INSTALLATIONS DU TABLEAU 1**

État partie	
1.	Australie
2.	Belgique
3.	Canada
4.	Chine
5.	Cuba*
6.	Espagne
7.	États-Unis d'Amérique
8.	Finlande
9.	France
10.	Inde
11.	Iran (République islamique d')
12.	Japon
13.	Népal*
14.	Pays-Bas
15.	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
16.	Serbie*
17.	Singapour
18.	Suisse

- - - 0 - - -

---

\* Un astérisque indique la présentation d'une déclaration "néant".